

*La biodiversité,
notre priorité*

Forêts

Lettre du Québec



Le Québec vient de franchir une étape supplémentaire dans la révision du régime forestier. En effet, depuis quelques semaines, c'est maintenant au tour des parlementaires québécois de se pencher sur les travaux inhérents à la « révision du régime », cette fois par le biais d'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Cette commission, qui s'incarne dans une vaste consultation générale a été mise sur pied pour permettre à toutes les sphères forestières québécoises, y compris les représentants de la population de modifier l'actuel régime forestier avant que le gouvernement n'amende la loi et les règlements qui permettront de le bonifier au début de 2001.



Le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard explique le projet de loi qu'il a déposé à l'Assemblée nationale du Québec et qui va permettre de renouveler le régime forestier.



LES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS SE PENCHENT SUR LE RÉGIME FORESTIER

Le régime forestier actuel a vu le jour au milieu des années 1980. Le gouvernement l'a toutefois modifié à plusieurs reprises, chaque fois afin de l'ajuster selon l'évolution de la situation forestière et les besoins de la société québécoise. Toutefois, il y a quatre ans, le ministère des Ressources naturelles a entrepris de réviser le régime afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins des Québécois en matière de développement forestier durable.

Pour mieux saisir la nature et l'ampleur de ces besoins, le ministère des Ressources naturelles a entrepris une vaste consultation publique à travers tout le Québec. Plus de 500 mémoires comprenant des centaines de recommandations venant de Québécois de tous les horizons et de toutes les sphères forestières ont été soumis au gouvernement dans le cadre de ces audiences publiques.

Plusieurs de ces recommandations ont été retenues par le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard et font maintenant partie intégrante des moyens qu'il propose pour renouveler le régime forestier. En effet, au printemps dernier, le ministre Brassard a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi comprenant plusieurs nouvelles mesures pour améliorer le régime actuel. Ce sont ces mesures qui font présentement l'objet de la consultation générale à laquelle se livrent les parlementaires québécois. À la fin de cette consultation, le ministre ajustera le projet de loi en tenant compte des commentaires formulés lors de ces audiences. Par la suite, les parlementaires débattront du projet de loi et l'Assemblée nationale amendera la législation et les règlements forestiers actuels.

Le renouvellement du régime forestier québécois aura nécessité près de quatre années de travail et mobilisé à tous les niveaux le sens démocratique des institutions québécoises.

Le parlement de Québec

*Publié également en
anglais, en allemand
et en espagnol*

Archives nationales du Québec



UN RÉGIME FORESTIER AXÉ DAVANTAGE SUR LES BESOINS DE LA POPULATION

Bien qu'à ce stade le régime forestier québécois soit considéré comme l'un des plus démocratiques et des plus avant-gardistes au Canada, le gouvernement du Québec propose néanmoins de le renouveler afin qu'il réponde davantage aux besoins des Québécois en matière de développement forestier durable. C'est donc dans une perspective de bonification de l'actuel régime forestier que le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale, au printemps dernier. Quels sont les objectifs de ce projet de loi ? Que vise le prochain régime forestier québécois ?

Une politique nationale de consultation forestière

Le projet de loi vise d'abord à accélérer la démocratisation de la gestion forestière en amenant un plus grand nombre de Québécois à participer à cette activité. Pour y arriver, il préconise la mise en œuvre d'une politique nationale de consultation forestière. Il veut aussi donner au public un accès aux plans et aux rapports d'aménagement que les bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) doivent préparer chaque année et soumettre au ministère des Ressources naturelles. De plus, le projet de loi veut obliger ces bénéficiaires à associer certaines strates de la population (les communautés autochtones, les pourvoyeurs, les municipalités régionales de comtés), à la préparation de leurs plans généraux d'aménagement.

Accroissement de la protection du milieu forestier

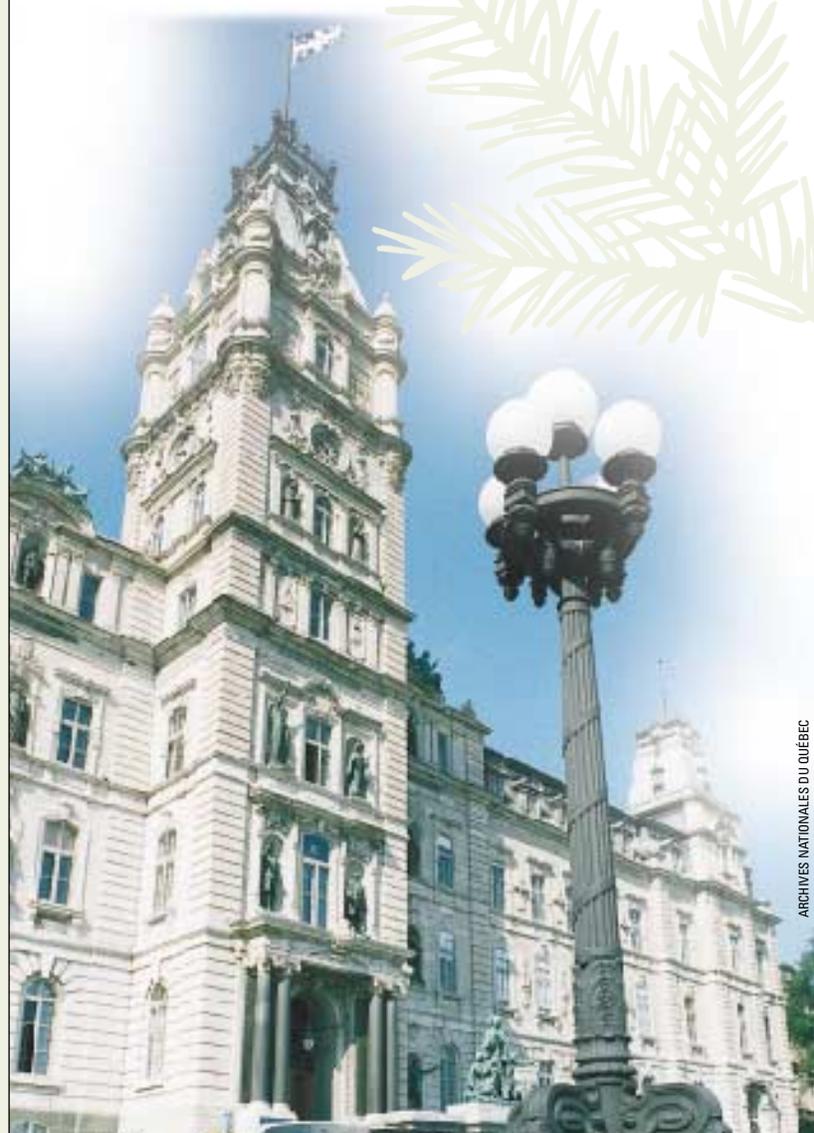
En plus de cette avancée démocratique, le ministre des Ressources naturelles veut augmenter la protection du milieu forestier québécois. Dans cette perspective, son projet de loi prône la fixation (au plus tard en 2002) d'une « limite nordique » permanente au-delà de laquelle les coupes forestières ne seront plus permises. Ce but sera également atteint par l'imposition, à l'endroit des entreprises forestières, de nouvelles obligations visant à limiter les impacts de la récolte des bois sur les paysages, les habitats fauniques et la biodiversité ainsi que par l'établissement d'objectifs propres à la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels.

De plus, pour accentuer davantage la protection du milieu forestier, le projet de loi préconise une augmentation des contrôles et des suivis des opérations forestières chez les bénéficiaires, le rehaussement du niveau des amendes imposées aux contrevenants et la publication, dans les journaux, des noms des récalcitrants.

Une gestion forestière améliorée

Par ailleurs, le projet de loi vise l'amélioration de la gestion forestière et de la planification des opérations. Pour atteindre ce double objectif, le ministre des Ressources naturelles veut rendre tous les bénéficiaires de contrat d'un territoire donné « coresponsables » de leur stratégie d'aménagement forestier, les obliger à évaluer les travaux effectués et à lui en présenter le bilan. Il propose également un nouveau découpage du territoire forestier et la mise en place, d'ici 2002, d'une politique de rendement accrue sur certaines parties du territoire québécois.

Enfin, le ministre des Ressources naturelles préconise une utilisation maximale des bois de la forêt publique québécoise. Pour ce faire, le projet de loi veut permettre à des organismes qui ne détiennent pas de permis d'usine (ex. : des coopératives, des communautés autochtones) d'effectuer des travaux d'aménagement forestier. L'atteinte de cet objectif se fera également en autorisant la récolte ponctuelle des bois alloués mais non récoltés, en facilitant la récupération des bois en perdition et en autorisant l'utilisation de la forêt publique à d'autres fins que l'approvisionnement des usines (acériculture, production de fruits).



UN PUISSANT LEVIER ÉCONOMIQUE

Les plus récentes statistiques¹ forestières publiées par le ministère des Ressources naturelles fournissent des informations intéressantes sur la place que la forêt occupe dans l'économie québécoise.

Ainsi, les données démontrent que la valeur annuelle des livraisons du secteur forestier atteint 19,6 MM\$, ce qui représente 15,3% de la valeur de l'ensemble des



MRN

activités du secteur manufacturier québécois. L'emploi y est également important : le secteur en compte 83 000, soit près de 15% des 500 000 emplois qu'on dénombre dans tout le secteur manufacturier québécois.

L'industrie des pâtes et papiers et des produits connexes est l'une des plus dynamiques du secteur forestier et la valeur de ses livraisons atteint plus de 10 MM\$ annuellement dont la majorité constitue des exportations. Ainsi, en 1999, sur les 10 M de tonnes de produits provenant de l'industrie québécoise des pâtes et papiers, plus de 7,7 M de tonnes ont été exportées dont 5,9 M de tonnes vers les États-Unis. À ce chapitre, le Québec demeure l'un des grands producteurs canadiens puisque les quelque 64 usines de pâtes et papiers et cartons qu'il possède, produisent plus de 40% de la production canadienne dans ce domaine.

Toutefois, l'activité industrielle provenant de la récolte du bois n'est pas la seule dont la forêt est à l'origine. Le récréotourisme forestier pèse également lourd dans l'économie québécoise. À elles seules, les retombées liées à la faune forestière s'élèvent à plus de 2,5 MM\$ annuellement. La forêt engendre également une foule de petites industries régionales notamment, la récolte des fruits sauvages, la trappe et l'acériculture, une activité de loisir importante mais également une industrie dont les retombées annuelles s'élèvent à plus de 135 M\$.

¹ Données tirées de *Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2000* que l'on peut consulter sur le site WEB du ministère des Ressources naturelles du Québec : <http://www.mrn.gouv.qc.ca>

PRÉPARATIFS EN VUE DU CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

Les préparatifs en vue de la tenue du XII^e Congrès forestier mondial vont bon train dans la ville de Québec. En 2003, la capitale nationale du Québec accueillera cet important événement où plus de 5000 participants provenant de quelque 175 pays sont attendus.

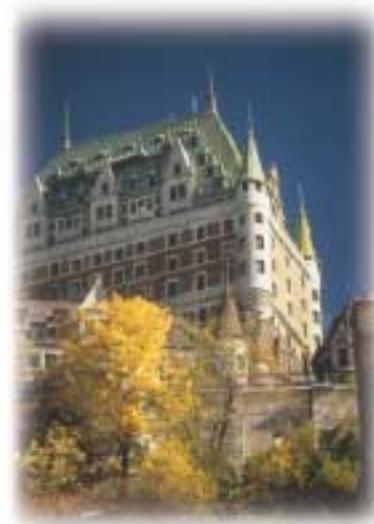
Le XII^e Congrès forestier mondial de 2003 est organisé conjointement par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada et par le ministère des Ressources naturelles du Québec.

Le Congrès forestier mondial se tient à tous les six ans. Il est considéré comme l'une des plus importantes tribunes mondiales où sont traitées les grandes questions forestières de l'heure.

On peut consulter le site Web du Congrès forestier mondial de 2003 aux adresses électroniques suivantes :

www.cfm2003.org ou www.wfc2003.org

*La ville de Québec, l'une
des plus pittoresques
d'Amérique du Nord.
À l'arrière, le célèbre
Château Frontenac.*



COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC



SIFORT : DE L'INFORMATION FORESTIÈRE À GRANDE ÉCHELLE

Le Québec vient d'effectuer un bond en avant dans l'acquisition des connaissances et dans l'analyse, à grande échelle, de son territoire forestier (plus de 750 000 km²). En effet, un groupe d'ingénieurs forestiers, de géographes et de cartographes a mis au point le SIFORT, un outil d'information permettant de donner très rapidement une représentation géographique et spatiale du territoire forestier québécois.

La géobase du SIFORT est constituée d'une mosaïque de polygones rectangulaires et stables constitués mathématiquement. Chaque polygone, aussi appelé « tesselle », correspond à une superficie moyenne de 14 ha, soit l'équivalent, sur une carte, de 15 secondes X 15 secondes. La représentation cartographique de la superficie forestière du Québec nécessite 5,5 millions de tesselles.

Le principe du SIFORT (système d'information forestière par tesselles) est simple : en attribuant à chacune des tesselles des données forestières tirées de chaque inventaire forestier décennal du ministère des Ressources naturelles et, en les superposant, il est possible d'obtenir, dans le temps, toutes sortes d'informations sur l'évolution de la forêt.

Conçu à l'origine pour observer et prévoir, dans le temps et l'espace, l'évolution des peuplements forestiers à la suite des feux de forêts et des épidémies d'insectes, le SIFORT est rapidement devenu un outil d'une grande polyvalence. Il sert aujourd'hui à l'analyse d'une infinie variété de données utilisées pour gérer l'ensemble du milieu forestier québécois.



Pour Georges Pelletier de la SOPFEU (à gauche) et Yves Dumont du ministère des Ressources naturelles du Québec, la gestion des données forestières à l'aide du SIFORT est facile et peu coûteuse.

LA LUTTE AU DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS : UN PLAN D'ACTION

Les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est canadien ont lancé un plan d'action conjoint pour réduire l'effet des pluies acides sur l'environnement. Ce plan vise à contrer, à moyen terme, l'effet des pluies acides dans les états du Nord-Est américain et dans les provinces de l'Est canadien, dont le Québec. Le plan repose sur des programmes auxquels participent conjointement les deux pays. Il concerne aussi bien le domaine de la recherche scientifique, l'acquisition de données et les mesures de contrôle que l'information et l'éducation des populations dans le but de les éveiller aux conséquences de la pollution.



Le Québec, qui participe à ce plan d'action par l'entremise de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est canadien, subit l'effet des pluies acides sur son territoire depuis le début des années 1920. D'après les observations, les érablières sont particulièrement touchées. Malgré une amélioration de leur santé au cours de la précédente décennie, elles n'en continuent pas moins à montrer des signes de dépérissement. En effet, les chercheurs du ministère des Ressources naturelles observent que plusieurs érablières reçoivent des dépôts acides supérieurs à ce qu'elles peuvent supporter.

FORÊTS est publié trimestriellement par le gouvernement du Québec en français, en anglais, en allemand et en espagnol.

RÉDACTION

Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Canada
Téléphone : (418) 627-8609
Télécopieur : (418) 643-0720

Internet : <http://www.mrn.gouv.qc.ca>

Coordination : Jean Dumas

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1206-6710
RN2000-3022

